

# **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)**

## **1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat de biens, de services ou de construction à un fournisseur prédéterminé, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner, en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne soumet d'énoncé de capacités qui répond aux exigences décrites dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans ce dernier, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution au fournisseur prédéterminé.

## **2. Définition de l'exigence**

L'Agence Parcs Canada (APC) a une exigence pour la prestation de services d'animation militaire et de services aux visiteurs, principalement pour le lieu historique national (LHN) de la Citadelle-d'Halifax, avec la possibilité de fournir des services au LHN de l'Île-Georges et, le cas échéant, au LHN de la Tour-Prince-de-Galles, au LHN de la Redoute-York et au LHN du Fort-McNab. La date de début prévue est le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les services d'exposition didactique à la Citadelle-d'Halifax comprendront une représentation des garnisons des armées britannique et canadienne du Complexe de défense d'Halifax (CDH) de 1749 à 1952, avec une concentration sur la période 1869-1871. La représentation principale sera celle des membres des 78<sup>th</sup> Highlanders (Ross-shire Buffs) et de la 3<sup>rd</sup> Brigade, Royal Artillery, mais pourra inclure des civils et d'autres unités militaires. Le personnel du fournisseur portera des vêtements d'époque appropriés et effectuera des démonstrations de la vie quotidienne, des tâches de garnison, des exercices et tactiques militaires (avec et sans utilisation d'armes historiques), ainsi que des fonctions cérémonielles sur le site et en dehors.

Les services d'exposition didactique sur l'Île-Georges comprendront une représentation des garnisons de l'armée britannique et canadienne du CDH de 1869 à 1945, avec une concentration sur la période 1939-1945, ainsi que des représentations civiles de ces périodes. La représentation principale sera celle du 21<sup>e</sup> Régiment anti-aérien et du 1<sup>er</sup> Régiment côtier (Halifax), Artillerie royale canadienne, et de la 3<sup>rd</sup> Brigade, Royal Artillery. Le personnel portera des vêtements d'époque appropriés et fera des démonstrations de la vie quotidienne et des tâches de garnison (avec et sans utilisation d'armes historiques).

Le personnel du fournisseur facilitera également les activités liées à l'expérience des visiteurs, telles que les visites guidées, l'orientation et les programmes spéciaux pour les visiteurs.

Les services aux visiteurs comprendront des services d'accueil et d'orientation, la perception des droits, et une enquête auprès des visiteurs.

Ces services sont fournis dans le but :

1) d'offrir une expérience d'exposition didactique convaincante qui appuie les autres médias employés dans le lieu pour élaborer les thèmes approuvés pour la Citadelle-d'Halifax et l'Île-Georges;

2) Fournir du personnel engagé dans le cadre de ce contrat pour soutenir les opportunités de marketing et de promotion, les projets spéciaux ou les événements (individuels ou en partenariat) qui sont compatibles avec les principes et les valeurs de Parcs Canada;

3) d'appuyer les efforts du CDH visant à faire participer les jeunes par la prestation de programmes culturels et éducatifs conçus pour améliorer et favoriser l'utilisation, la pertinence, la compréhension et l'appréciation du site;

4) de contribuer aux exigences d'entretien du programme d'exposition didactique du LHN de la Citadelle-d'Halifax et de l'Île-Georges; et

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)**

5) d'assurer l'accueil, l'orientation du site, la perception des droits, la fourniture de renseignements touristiques et la réponse aux demandes de renseignements des visiteurs en tant que services essentiels au programme d'accueil ou d'orientation du site.

### **3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences minimales essentielles)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, par le biais d'un énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences suivantes :

Le fournisseur :

1. doit disposer d'un personnel ayant de l'expérience dans l'utilisation d'armes historiques et dans l'exécution d'exercices et de démonstrations d'armes historiques pour mettre en œuvre tous les éléments décrits dans le plan du programme d'armes historiques de la Citadelle-d'Halifax. Le personnel du fournisseur doit être en mesure de respecter les normes énoncées dans le plan du programme des armes historiques du LHN de la Citadelle-d'Halifax, la directive de gestion 3.5.7 de Parcs Canada et le manuel technique connexe. Doit pouvoir produire des cartouches de poudre noire et des charges d'artillerie et être capable d'effectuer un suivi des stocks.

2. Doit pouvoir faire preuve d'une connaissance approfondie et d'une expérience dans l'utilisation des systèmes modernes de point de vente pour traiter les ventes de billets et autres achats. Démonstre une compétence dans la manipulation correcte de l'argent, y compris les remboursements.

3. Doit être capable de fournir des services bilingues dans toute la gamme des services d'interprétation et d'orientation décrits dans le contrat des services d'interprétation et aux visiteurs des militaires, à un niveau qui répond aux exigences de service de Parcs Canada.

4. Doit avoir l'expertise et l'expérience de la formation d'un personnel d'environ 55 à 80 personnes dans tous les aspects de la représentation de la garnison militaire britannique vers 1869-1871 (exercices à pied démonstratifs, démonstrations d'armes, fonctionnement du mât de signalisation, exercices et tirs de canon, tenue et comportement, rotation des sentinelles, cérémonies spéciales, etc.) à un niveau de qualité satisfaisant pour la direction du site de Parcs Canada.

5. Doit avoir l'expertise et l'expérience de la formation d'un personnel d'environ 55 à 80 personnes dans tous les aspects de la représentation des garnisons de l'armée britannique et canadienne du CDH de 1869 à 1945, avec une concentration sur la période 1939-1945 (exercices à pied démonstratifs, démonstrations d'armes, tenue et comportement, etc.) à un niveau de qualité satisfaisant pour la direction du site de Parcs Canada.

6. Doit avoir prouvé sa capacité à fournir, gérer et former un élément musical de cornemuse et de tambour pour l'interprétation de démonstration du programme du 78<sup>e</sup> Régiment des Highlands du site, c'est-à-dire les concerts de cornemuse, les solos de cornemuse et de tambour, l'entretien des instruments, les expositions musicales didactiques, le soutien aux événements spéciaux et aux programmes.

7. Doit posséder un niveau acceptable d'expertise et d'expérience dans les techniques d'interprétation et de présentation au public, ainsi qu'un dossier démontrant la réussite d'un programme de formation en visites guidées et la mise en œuvre de ce programme dans le cadre d'une opération de visite guidée régulière convenant aux lieux historiques nationaux de la Citadelle-d'Halifax et de l'Île-Georges (visite de 15 à 45 minutes). Doit posséder de l'expérience et des antécédents en matière d'application des techniques d'interprétation à d'autres éléments d'interprétation requis, tels que l'interprétation de pièces restaurées d'époque, les présentations de démonstration militaire. Doit posséder de l'expérience en matière d'application de techniques pour la mise en œuvre de programmes éducatifs spécialisés et de produits d'interprétation thématiques (fondés sur l'histoire) pour des événements spéciaux. Doit également avoir la capacité démontrée de fournir un service bilingue dans le cadre de toute visite guidée ou service d'exposition didactique précédemment déterminé.

8. Doit disposer d'un personnel ayant une formation et une expérience suffisantes en matière de costumes pour répondre aux besoins de réparation des couturières du personnel du fournisseur à partir

# **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)**

de l'inventaire de costumes du CDH, en collaboration avec le conservateur du site de la Citadelle-d'Halifax. Le personnel du fournisseur doit avoir de l'expérience dans les approches et les techniques qui conviennent au mandat et aux politiques de Parcs Canada en matière de costumes d'époque. Ils ont l'expérience des rendez-vous d'essayage et des modifications de costumes d'action.

9. Doit être en mesure de démontrer qu'il a assuré la gestion d'un programme d'environ 55 à 100 personnes en documentant et en administrant correctement les ressources humaines, les finances, la tenue de dossiers, la programmation, les communications, le service à la clientèle, la logistique, la gestion opérationnelle et la supervision.

10. Doit apporter une connaissance approfondie et une capacité démontrée d'appliquer les connaissances issues de la recherche historique sur : la garnison militaire britannique du LHN de la Citadelle-d'Halifax vers 1869, les garnisons de l'armée britannique et canadienne du CDH vers 1939-1945, les principaux messages d'exposition didactique pour les LHN de la Citadelle-d'Halifax et de l'Île-Georges et les autres sites qui composent le Complexe de défense d'Halifax, et les influences globales du complexe sur le développement historique d'Halifax, de la région et du pays.

11. Doit démontrer sa capacité à assurer l'accueil et l'orientation des visiteurs avec un niveau acceptable de service à la clientèle pour répondre aux exigences de Parcs Canada en matière d'expérience de qualité pour les visiteurs, et à toutes les normes minimales mesurables pour cet élément de service public.

## **4. Applicabilité des accords commerciaux aux marchés publics**

Ce marché est soumis aux accords commerciaux suivants :

- Les exclusions suivantes ou les motifs d'appels d'offres limités sont invoqués dans le cadre des accords suivants :
  - Accord de libre-échange canadien (ALEC)
  - Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé
  - Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
  - Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
  - Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni)
  - Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
  - Accord de libre-échange Canada-Colombie
  - Accord de libre-échange Canada-Honduras
  - Accord de libre-échange Canada-Corée
  - Accord de libre-échange Canada-Panama
  - Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
  - Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

## **5. Justification du fournisseur prédéterminé**

Le fournisseur mentionné à la section 13 ci-dessous est le seul fournisseur connu qui répond aux critères obligatoires énoncés à la section 3 ci-dessus.

Si le Canada reçoit un énoncé de capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il répond aux exigences énoncées dans le présent PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthode d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

## **6. Exceptions au Règlement sur les marchés publics**

Les exceptions suivantes au *Règlement sur les marchés de l'État* sont invoquées pour ce marché en vertu du paragraphe 6 (d) – « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

# **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)**

## **7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité**

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de *(article de l'accord (ou des accords) commercial(aux) précisé(s))* :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni) – Article I.1
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) - article(s) Article 10.13 (b) (iii);.

## **8. Possession de la propriété intellectuelle**

Aucune propriété intellectuelle ne sera créée dans le cadre du présent contrat.

## **9. Période du contrat proposé ou date de livraison**

La période initiale du contrat proposé est du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 avec une option d'un (1) an du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

## **10. Estimation du coût du contrat proposé**

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 2 324 982.90 \$ dollars. (TPS/TVH en sus)

## **11. Nom et adresse du fournisseur prédéterminé**

Halifax Citadel Society

CP 9080 SUCC A  
Halifax (N.-É.)  
B3K 5M7

## **12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource indiquée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture de ce dernier. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)**

### **13. Date limite pour la soumission d'un énoncé de capacités**

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités est **le 10 février 2022 à 14 h HNE.**

### **14. Demandes de renseignements et soumission des énoncés de capacités.**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités sont à adresser à :

Christine Piché  
Conseillère  
Agence Parcs Canada  
Services nationaux de passation de marchés  
Direction générale du dirigeant principal des finances  
Gatineau (QC)

Téléphone : 873-355-8841

Adresse électronique : [Christine.piche@pc.qc.ca](mailto:Christine.piche@pc.qc.ca)